



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250915-CM_2025_49BIS-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-49

OBJET : DIVERS – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR INSTALLATION DE STRUCTURES GONFLABLES

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		GATET F.	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire fait part de la demande de Monsieur Sebastien NOEL, domicilié à Clonas sur Varèze, qui souhaite utiliser la salle polyvalente pour l'installation d'un parc de structures gonflables avec restauration rapide sous l'intitulé « Au paradis des petits » du Samedi 25 Octobre au Dimanche 2 Novembre 2025. M. NOEL a déjà installé ce parc à différentes vacances scolaires avec une belle réussite et des retours positifs.

Madame la Maire propose de fixer le tarif de location à 900 €, et la caution à 900 €.

CONSIDÉRANT la belle réussite de ce parc les années précédentes et que cette demande apportera une animation de proximité pour les enfants durant les vacances de Toussaint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de mettre à disposition de Monsieur NOEL la salle polyvalente pour la période du Samedi 25 Octobre au Dimanche 2 Novembre 2025 pour l'installation du parc de structure gonflable « Au paradis des petits ».

FIXE le tarif de location à 900 € pour ladite période, et la caution à 900 €

DIT que la recette sera encaissée dans le cadre de la régie « Location de salles et courts de tennis » existante.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de location et tous documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 16 Septembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON